



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

CONSULTATION ÉCRITE

Demande de dérogation mineure – 29, rue Boilard

Une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 29, rue Boilard (lot 4 743 936) est soumise à une procédure de consultation écrite **se terminant le 5 mars à minuit heure de l'Est**.

La demande consiste à régulariser la marge avant de l'habitation à 5,70 mètres, alors que le règlement exige une marge minimale avant de 6 mètres. La demande est soumise à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à compter du 18 février 2022.

L'emplacement de l'immeuble faisant l'objet de la présente demande de dérogation mineure est encadré en bleu.



L'habitation en question est implantée à une distance de 5,70 mètres de la ligne de lot avant, alors que la distance minimale à respecter pour cette zone est de 6 mètres.



L'habitation faisant l'objet de la présente demande.



Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis à l'adresse courriel suivante : jsjoly@fossambault.com